

Ce Laboratoire de Biologie Médicale dispose d'un système informatique, réservé à l'usage de son personnel habilité, pour lui permettre de gérer plus facilement la facturation des actes pratiqués, ainsi que l'édition des comptes rendus comportant les résultats d'analyses.

Le personnel habilité suscité est soumis au secret professionnel.

L'ensemble du système informatique est déclaré auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) sous le n°1559843v0.

Les renseignements nécessaires à l'établissement de la facturation ne sont transmis qu'aux patients et, dans le cas des procédures de tiers payant, aux organismes de sécurité sociale dont ils relèvent ainsi que, le cas échéant, à leur organisme d'assurance maladie complémentaire.

Conformément à la *Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers, et aux libertés*, vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant au biologiste responsable de ce laboratoire.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 2 novembre 1994, les résultats d'analyses biologiques ne peuvent être transmis qu'au patient, au praticien prescripteur et, à la demande du patient, au médecin désigné par lui.